



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2024**

#### **ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 9<sup>e</sup> jour de décembre 2024, a adopté le règlement numéro 391-3-2024 intitulé « *Règlement concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2025* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca). Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Le directeur général et greffier,



Patrick Delisle, gma